

TOURISME



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	3
■ SITUATION AVANT LA CATASTROPHE	4
■ VISITES SUR LE TERRAIN POUR LA COLLECTE DE DONNÉES POST-CATASTROPHE	4
■ ESTIMATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	5
■ CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE ET INDIVIDUEL	8
■ PROBLÉMATIQUES ET LIENS INTERSECTORIELS	9
■ ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE ET DE LA RECONSTRUCTION POST-CATASTROPHE	9
■ ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DU RELÈVEMENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN APRÈS UNE CATASTROPHE	11



INTRODUCTION

Ce que l'on appelle habituellement le secteur du tourisme relève en réalité du commerce de gros et de détail ou du secteur du commerce dans le système de comptabilité nationale. Toutefois, en raison de l'importance croissante des activités touristiques, notamment dans certains pays où elles constituent une part importante du produit intérieur brut, des mesures sont prises depuis quelques années pour mesurer leur valeur sous un compte satellite séparé. Voir Commission des communautés européennes, Nations Unies, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation mondiale du tourisme (OMT) (2001), *Compte satellite du tourisme: recommandations concernant le cadre conceptuel*, Luxembourg, Madrid, New York, Paris. Un chapitre distinct est ajouté ici pour évaluer l'impact d'une catastrophe dans les pays où les activités touristiques revêtent une importance économique stratégique. Il décrit les procédures d'estimation des effets et de l'impact de la catastrophe, ainsi que les besoins en vue du relèvement et de la reconstruction.

L'annexe II du *Compte satellite du tourisme* comporte les produits du tourisme suivants:

- Services d'hébergement
- Services de restauration
- Services de transport de voyageurs
- Services d'agences de voyages, de voyagistes et de guides de tourisme
- Services culturels
- Services de loisirs et de divertissements
- Services touristiques divers (dont les services d'assurance)

Toutefois, dans ce chapitre du moins, il est admis que les produits correspondant aux points 3 à 7 seront évalués par d'autres secteurs d'activité économique (ceux des transports, de la culture et des assurances, respectivement). Le champ d'application du secteur du tourisme se limitera donc ici aux activités d'hébergement et de restauration, afin d'éviter la multiplication des comptabilisations dans l'évaluation des effets d'une catastrophe. Selon la dernière Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (*Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev. 4*, New York, 2008, <http://unstats.org/unsd/cr/registry/>), les activités d'hébergement et de restauration à évaluer dans le secteur du tourisme sont les suivantes:

1. Hébergement

- L'hébergement temporaire dans les hôtels, les centres de villégiature, les hôtels offrant des suites/appartements, les motels, les chambres d'hôtes, les pensions, les foyers assurant gîte et couvert, les appartements et bungalows, les établissements d'hébergement en multipropriété, les maisons de vacances, les chalets, cottages et maisonnettes ainsi que les auberges de jeunesse et refuges de montagne
- L'hébergement sur les terrains de camping et les parcs pour véhicules de loisirs et caravanes
- L'hébergement dans les résidences d'étudiants, les dortoirs de pensionnats, les foyers pour travailleurs, les pensions et les wagons-lits

2. Services de restauration

- La fourniture de services de restauration à des clients assurée par les restaurants, les cafétérias, les établissements de restauration rapide, les pizzerias, les restaurants servant des plats à emporter, les marchands ambulants (motorisés) de crème glacée, les marchands ambulants de produits alimentaires et la préparation d'aliments sur des éventaires de marché
- Les activités de services de restauration en kiosque et les autres activités de restauration
- Les activités de consommation de boissons dans les bars, les cafés, les salons pour apéritifs, les discothèques, les brasseries et bars à bière, les cafétérias, les bars à jus de fruits et les distributeurs mobiles de boissons

Le secteur du tourisme est très vulnérable aux effets et aux répercussions des catastrophes de toute sorte, et ce, pour trois raisons principales. Premièrement, les sites touristiques sont souvent situés dans des régions côtières vulnérables. Deuxièmement, la demande est volatile en raison des craintes des touristes ou d'informations erronées sur les conséquences possibles des catastrophes. Troisièmement, compte tenu du caractère saisonnier de la demande touristique, une catastrophe peut entraîner la perte de recettes équivalant à toute une saison.

La disponibilité des ressources du secteur en vue de l'accueil des touristes (ressortissants nationaux comme étrangers) est mesurée par la capacité en lits des hôtels. Celle-ci diminue après une catastrophe en raison de la destruction (totale ou partielle) des hôtels et autres établissements. La fréquentation par les touristes (surtout étrangers) dépendra de la façon dont est perçu ce qui s'est passé dans la zone sinistrée ou le pays dans le sillage de la catastrophe. Au Mexique, par exemple, la manne économique des touristes étrangers s'est tarie lors de la pandémie de grippe porcine qui a frappé le pays en 2009. Les voyageurs ont déserté les sites touristiques dès qu'ils ont entendu parler de la maladie, alors que la grippe était relativement bénigne et qu'aucun décès n'était enregistré dans certaines régions prisées des touristes (Cancún, notamment). Au total, les pertes de recettes imputables aux seuls touristes étrangers se sont élevées à 2,3 milliards de dollars US en 2009. La reprise de la demande étrangère de services de tourisme peut donc pâtir d'une mauvaise information. Le délai nécessaire à une pleine reprise après la catastrophe pourra donc être plus long que celui nécessaire au rétablissement de la capacité en lits.

L'impact néfaste des catastrophes sur le tourisme peut se traduire par une diminution du volume des recettes en devises locales, un recul de l'emploi national et une baisse des recettes publiques. De nombreux pays ont en effet instauré des taxes particulières sur les recettes liées au tourisme. Les économies très tributaires du tourisme seront donc naturellement plus vulnérables que les pays ayant peu d'activités touristiques.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le présent chapitre décrit la procédure d'évaluation des effets d'une catastrophe sur le secteur du tourisme, établie selon une méthodologie initialement élaborée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (Nations Unies, 2003, *Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes*, 4 volumes), complétée par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2010, *Évaluation des dommages, des pertes et des besoins: Notes d'orientation*, Washington D.C., 3 volumes), puis étendue et adoptée par l'outil d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA). Cette méthodologie permet d'évaluer les répercussions économiques et sociales des catastrophes dans le secteur du tourisme, et d'estimer les besoins post-catastrophe en vue du relèvement et de la reconstruction.

Dans le secteur du tourisme, les dommages sont d'abord estimés en termes matériels, puis convertis en valeur monétaire à partir des coûts unitaires de réparation, de reconstruction ou de remplacement des biens concernés – en quantités et en qualité égales à ce qui existait avant la catastrophe. Comme dans les autres secteurs, la réparation, la reconstruction ou le remplacement des biens touristiques selon des normes améliorées de résistance aux catastrophes, conformément à la stratégie « Reconstruire en mieux », pourront être envisagés par la suite, lors de l'estimation des besoins pour le relèvement et la reconstruction. Si le programme de reconstruction s'échelonne sur plusieurs années civiles, il faudra alors prendre en compte le taux d'inflation sur plusieurs années.

Les variations des flux de production dans le secteur du tourisme désignent deux phénomènes: d'une part, la diminution des recettes découlant de l'indisponibilité temporaire des biens détruits et/ou de la baisse de fréquentation des touristes étrangers; d'autre part, l'augmentation éventuelle des coûts de fonctionnement des établissements de tourisme (recours provisoire à d'autres sources d'approvisionnement en eau et en électricité, par exemple) et les coûts imprévus de communication pour convaincre les touristes de revenir après la catastrophe. L'estimation de certaines de ces pertes peut avoir une double conséquence, avec le recul du produit intérieur brut (PIB), mais aussi le déséquilibre de la balance des paiements nationale, car une part importante des échanges en devises aura pu être interrompue par la catastrophe, comme on le verra plus loin.

Dans ce secteur, il est indispensable de procéder à un examen individuel détaillé des établissements touristiques, car ils sont en général très variés, ce qui contre-indique toute catégorisation des biens, comme dans le secteur du logement. Cet examen suppose que l'équipe d'évaluation¹ se rende dans les centres et établissements de tourisme de toutes les zones sinistrées. Elle pourra être aidée en cela par les associations hôtelières nationales.

L'équipe d'évaluation devra s'adjoindre les services d'architectes et de spécialistes en génie civil afin de calculer la valeur des dommages, ainsi que d'économistes pour estimer les variations des flux de production.

Il est important de rappeler que, dans certains pays, les activités touristiques ne sont pas rattachées à un compte satellite du système de comptabilité nationale. Les effets d'une catastrophe relèvent alors du secteur du commerce. Le tourisme est ici présenté comme un secteur distinct car, dans certains petits pays (notamment les petits pays insulaires en développement), les activités touristiques peuvent constituer une part importante du PIB justifiant la création d'un compte satellite pour le tourisme.

¹ Sauf indication contraire, « l'équipe d'évaluation » se rapporte à l'équipe d'évaluation du secteur du tourisme.

SITUATION AVANT LA CATASTROPHE

Voici les données quantitatives de référence qu'il est indispensable de rassembler en vue d'évaluer les effets d'une catastrophe sur les activités touristiques:

- Nombre, taille et emplacement de tous les sites de tourisme existant dans les zones sinistrées, conformément à la liste détaillée fournie dans la section précédente
- Description et quantité du mobilier, de l'équipement et des autres produits types normalement présents sur les sites sinistrés
- Données statistiques sur la fréquentation touristique et ses variations saisonnières, en distinguant les touristes nationaux et étrangers, en raison des différences possibles de comportement
- Informations sur la durée moyenne de séjour des touristes dans le pays sinistré ou la région sinistrée, ainsi que sur leurs dépenses moyennes, en distinguant touristes nationaux et étrangers
- Données relatives aux frais et taxes exigibles des ressortissants étrangers (frais de visa, taxes propres au tourisme, etc.)
- Proportion de la population active engagée dans ce secteur et caractéristiques de son emploi (données ventilées par sexe, niveau d'instruction et autres statistiques démographiques pertinentes)

Pour chercher et obtenir la plupart des données de référence, il faut s'adresser à l'institut de la statistique du pays, qui conserve normalement les données relatives au nombre et à la provenance des touristes et à leurs variations saisonnières éventuelles. Il possède également des données sur la durée de séjour moyenne des touristes et sur leurs dépenses estimatives moyennes. De nombreux pays où le tourisme revêt de l'importance réalisent des enquêtes annuelles dans ce secteur. De plus, l'association des professionnels du tourisme du pays sinistré possédera certainement des données de référence détaillées et devrait coopérer volontiers à l'évaluation.

VISITES SUR LE TERRAIN POUR LA COLLECTE DE DONNÉES POST-CATASTROPHE

Il est essentiel d'organiser des visites détaillées sur le terrain visant à obtenir des informations auprès des témoins directs des effets de la catastrophe sur les infrastructures et les établissements du secteur. Elles permettent en effet d'évaluer les dommages et de recueillir des informations en vue de l'estimation des variations des flux de production. Lors de ces visites, il est important de rencontrer les propriétaires d'hôtels, les restaurateurs et les exploitants d'entreprises touristiques afin de recueillir leur témoignage, de déterminer leurs besoins particuliers en matière de relèvement et de reconstruction, mais aussi de vérifier s'ils sont assurés et si ces assurances couvrent à la fois les pertes d'infrastructures et de revenus.

Les rapports produits lors de la phase d'urgence, même incomplets, doivent être rassemblés afin de guider les visites de l'équipe d'évaluation sur le terrain, et ainsi garantir que tous les sites de tourisme sinistrés seront visités et évalués. Selon toute probabilité, les propriétaires d'hôtels auront commandé des évaluations à des experts privés, et les assureurs auront réalisé leurs propres estimations. L'équipe d'évaluation doit faire tout son possible pour être autorisée à consulter ces estimations préalables.



L'équipe d'évaluation doit également rencontrer les prestataires privés du bâtiment travaillant dans la zone sinistrée pour s'informer des coûts habituels de construction et de réparation pratiqués au moment de la catastrophe, mais aussi pour obtenir des avis éclairés sur la durée des réparations ou de la reconstruction.

Au cours des visites de terrain, l'équipe d'évaluation doit également obtenir directement des hôteliers et des autres professionnels du tourisme des statistiques sur l'occupation réelle de la capacité en lits après la catastrophe, afin de pouvoir la comparer aux tendances et aux conditions « normales », en l'absence de catastrophe. Il faudra se garder des estimations optimistes qui se fonderaient sur l'occupation temporaire des hôtels par les effectifs, généralement importants, de l'aide humanitaire. Leur séjour n'est pas appelé à durer et pourrait fausser les estimations relatives au recul réel de la fréquentation des touristes étrangers.

À partir des informations recueillies sur le terrain et des données de référence précédemment collectées, l'équipe d'évaluation va devoir anticiper le rétablissement de la capacité en lits pendant la période de reconstruction. Des prévisions de la reprise de la fréquentation doivent également être réalisées, en traitant séparément les touristes nationaux et les touristes étrangers, sachant que le rétablissement de la capacité en lits et la demande de services de tourisme ne coïncideront pas nécessairement. La reprise de la fréquentation des touristes étrangers étant incertaine, il est possible de s'appuyer sur des données récentes établies suite à d'autres catastrophes, mais aussi d'organiser des campagnes d'information ciblées en direction des clients potentiels étrangers.

Les estimations et les prévisions décrites ci-dessus doivent faciliter la préparation d'un calendrier de la reprise économique progressive du secteur, qui pourra ensuite être utilisé pour estimer les variations des flux de production.

ESTIMATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS PHYSIQUES

La valeur des dommages est estimée à partir du coût de reconstruction ou de réparation de tous les bâtiments et installations connexes ayant été totalement ou partiellement détruits. S'y ajoute la valeur du remplacement du mobilier, de l'équipement et des autres produits qui ont été détruits dans les bâtiments, en supposant qu'ils seront remplacés ou reconstruits au même niveau de qualité et dans les mêmes quantités qu'avant la catastrophe. Naturellement, ces coûts seront établis à partir des coûts unitaires réels de construction et de réparation, qui auront été communiqués à l'équipe d'évaluation pendant ses rencontres avec des spécialistes du bâtiment dignes de confiance, ou après révision des estimations des compagnies d'assurances. Toute volonté d'améliorer la qualité et la quantité ou de réduire les risques de catastrophe devra être laissée à l'estimation ultérieure des besoins financiers post-catastrophe si la stratégie de reconstruction adoptée vise à « reconstruire en mieux ».

Il est à noter que la valeur estimative des biens détruits (dommages) ne doit pas être influencée par l'existence d'une assurance, qu'elle soit totale ou partielle. Les assurances éventuelles seront utilisées par la suite dans les estimations des besoins de reconstruction, car elles réduiront les budgets requis à cette fin.

En complément de ce qui précède, l'équipe d'évaluation doit vérifier les informations relatives à l'âge des bâtiments et des équipements détruits. Elles ne serviront pas à estimer la valeur des dommages, mais seront communiquées à l'équipe chargée d'évaluer l'impact macro-économique aux fins de l'analyse du compte de capital et de l'estimation de l'impact global de la catastrophe.

Dans le cadre de l'évaluation des dommages, il est important de définir très clairement les délais requis pour la reconstruction et le rétablissement de la capacité en lits nominale, celle-ci étant indispensable à l'estimation des variations des flux de production.

Afin d'éviter tout double comptage dans l'évaluation du secteur touristique, l'équipe doit s'assurer que les dommages subis par les biens et services environnementaux contribuant à l'attrait des sites sont bien inclus dans l'évaluation du secteur de l'environnement. Par ailleurs, les dommages subis par les routes conduisant aux hôtels ou construites dans leur enceinte, de même que les dommages subis par les services d'eau, d'assainissement, d'électricité et de communication, ne seront pris en compte par l'équipe Tourisme que dans les cas où ces routes et services appartiennent aux hôtels, qui en assurent également l'exploitation. Dans le cas contraire, ils doivent être rattachés à l'évaluation de leurs secteurs institutionnels respectifs: transports, communications, eau et assainissement, électricité.

EFFETS SUR LES VARIATIONS DES FLUX DE PRODUCTION

Pour estimer les variations des flux de production, l'équipe d'évaluation peut partir de l'hypothèse qu'elles s'échelonnent sur la période nécessaire au rétablissement de la capacité en lits. Il faut ensuite appliquer, avec toutes les précautions nécessaires, le schéma de reprise le plus probable de la fréquentation des touristes étrangers en vue de rétablir pleinement la demande liée au tourisme. En d'autres termes, les variations des flux de production doivent être estimées sur une période qui se définit par:

- la durée nécessaire à la réparation ou à la reconstruction des actifs physiques ou environnementaux ayant subi des dommages;
- et/ou le temps nécessaire pour surmonter les craintes des touristes étrangers et remédier à leur manque d'informations.

L'équipe d'évaluation doit savoir que la fréquentation des touristes étrangers pourra rester faible pendant toute la saison touristique, compte tenu du délai nécessaire pour reconstruire les biens et de la nécessité de mener des campagnes d'information et de promotion à l'étranger. La période à laquelle a eu lieu la catastrophe et l'expérience acquise lors de catastrophes précédentes fourniront des indications sur ce calendrier. La demande des touristes nationaux devrait suivre une autre tendance, plus positive, car les professionnels peuvent réaliser des « opérations séduction » spécialement à leur intention afin de compenser une partie des pertes sur le marché étranger. C'est ce qui s'est produit au Mexique en 2009 après l'épidémie de grippe porcine. En profitant de forfaits spéciaux, les touristes nationaux ont partiellement compensé la baisse de la fréquentation étrangère sur certains sites et centres de villégiature.

En résumé, l'équipe d'évaluation du secteur du tourisme doit fixer le planning post-catastrophe de la performance du secteur, doté de deux calendriers, l'un pour le rétablissement progressif de la capacité en lits (offre), l'autre pour la reprise possible de la fréquentation des touristes nationaux et étrangers (demande). Le rétablissement de la capacité en lits

dépendra alors de plusieurs facteurs: i) les capacités du secteur du bâtiment dans le pays visé (puisque'il faut reconstruire ou réparer simultanément un grand nombre de logements, d'établissements scolaires, d'hôpitaux, de routes et d'autres infrastructures, après une catastrophe majeure); ii) le calendrier de disponibilité des fonds pour la reconstruction; et iii) l'efficacité (voire l'existence) des formalités administratives requises pour l'obtention des permis de construire. Le relèvement de la demande dépendra aussi des possibilités de campagnes d'information et de leur efficacité à regagner la confiance des groupes étrangers habituellement ciblés et à séduire de nouveaux groupes, ou à attirer davantage de touristes nationaux.

En plus de la perte des recettes, le secteur du tourisme peut également faire face à des coûts de fonctionnement plus élevés qui influenceront sur les résultats financiers des entreprises. Il faudra alors en tenir compte dans l'évaluation: rémunération des heures supplémentaires du personnel, surcoût temporaire de l'eau (approvisionnement par camion-citerne, par exemple) et de l'électricité (location de générateurs portatifs) en attendant le rétablissement des services réguliers par les autorités compétentes, pour ne citer qu'eux.

Si certains établissements de tourisme sinistrés, voire tous, sont assurés contre les risques de pertes de recettes, l'équipe d'évaluation ne doit pas pour autant déduire les indemnités d'assurance escomptées de la valeur estimative des pertes de recettes. Les indemnités devront plutôt être déduites des besoins en matière de reprise économique par rapport au fonds de roulement post-catastrophe dont le secteur pourra avoir besoin, comme on le verra plus loin.

EFFETS SUR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE DÉCISION

Dans la plupart des pays, le secteur du tourisme est presque entièrement entre les mains d'entités privées. Le secteur public exerce des fonctions de réglementation et de contrôle. Des établissements de tourisme publics existent dans certains pays. Après une catastrophe, la fonction de gouvernance peut être compromise, auquel cas l'évaluation doit comporter une analyse des effets en la matière.

La gouvernance peut être affectée dans quatre domaines:

1. Les connaissances théoriques et pratiques, c'est-à-dire les compétences techniques et l'information institutionnelle concernant le secteur (compromises de différentes manières et dans des proportions variables)
2. Les ressources (humaines, matérielles et financières), y compris la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, la structure des coûts et des prix, etc.
3. Les systèmes, la gestion de l'information, les communications et les ressources de base (compromis de différentes manières et dans des proportions variables)
4. L'autorité juridique, le suivi, le contrôle et les processus de compte rendu (pouvant être affectés de différentes manières)

Dans le cadre de l'évaluation, des analyses devront vérifier plusieurs points: i) la capacité potentiellement compromise du secteur public à contrôler le bon fonctionnement du secteur du tourisme (disponibilité des registres, etc.); ii) la modification éventuelle, suite à la catastrophe, de la structure des coûts des services de tourisme, qui pourrait entraîner la fluctuation des prix à la consommation; iii) l'insolvabilité éventuelle des exploitants d'entreprises touristiques ayant contracté des prêts avant la catastrophe; et iv) la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.



EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS

Après une catastrophe, il est nécessaire d'analyser les risques encourus par le secteur du tourisme. D'une part, les risques de catastrophe pré-existants pouvaient ne pas apparaître clairement, car les hôtels sont souvent situés dans des régions dangereuses en raison de la présence de sites liés à l'environnement et de l'absence ou de l'insuffisance des cartes de zonage et d'autres normes d'urbanisme. D'autre part, la catastrophe a pu accroître les risques et la vulnérabilité: instabilité des terrains en pente susceptible de provoquer d'autres glissements de terrain; répliques d'un tremblement de terre; ruptures de digues et d'autres dispositifs de protection pouvant entraîner d'autres inondations; risque accru d'incendie après une sécheresse, etc. Il est important d'analyser de façon détaillée cette augmentation des risques et de mettre au point des moyens de les réduire ou de les éliminer dans le cadre du relèvement et de la reconstruction avec réduction des risques.

CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE ET INDIVIDUEL

L'équipe d'évaluation doit également procéder à d'autres estimations dépassant les effets de la catastrophe qui pourraient avoir des répercussions sur le plan macro-économique et sur les individus ou les familles, en vue de les communiquer aux équipes compétentes chargées de l'analyse d'impact (l'équipe d'analyse de l'impact macro-économique et l'équipe d'analyse de l'impact sur le développement humain).

Pour l'analyse de l'impact macro-économique, les éléments suivants doivent être estimés par l'équipe d'évaluation, qui les transmettra à l'équipe d'analyse macro-économique:

- Valeur estimée et chronologie du recul des flux de services touristiques, de l'augmentation de la consommation intermédiaire et des surcoûts de production, exprimés en valeur actuelle ou nominale, en vue de leur utilisation dans l'analyse de l'impact de la catastrophe sur le PIB
- Valeurs estimatives correspondantes et chronologie des pertes en devises liées à l'absence temporaire de touristes étrangers, en vue de l'analyse de la balance des paiements
- Valeur estimative et chronologie des campagnes d'information et de promotion destinées à regagner la confiance des touristes étrangers, également en vue de l'analyse de la balance des paiements
- Valeur estimative de la baisse temporaire des recettes publiques correspondant à la régression de la fréquentation des touristes étrangers, y compris les taxes sur les ventes et le tourisme, les visas et permis pour les touristes, etc., en vue de l'analyse de l'impact financier

- Coût de la participation possible de l'État au financement de la campagne d'information et de promotion, en vue de l'analyse de l'impact financier
- Valeur estimative des biens importés (matériel de construction, équipement, mobilier, etc.) qui ne sont pas fabriqués localement et doivent donc être importés aux fins du programme de reconstruction, en vue de l'analyse de la balance des paiements
- Valeur estimative des indemnités de réassurance qui pourront être perçues par le pays touché une fois les demandes de remboursement déposées par les compagnies d'assurance locales auprès des compagnies internationales, en vue de l'analyse de la balance des paiements

L'équipe d'évaluation doit communiquer les estimations ci-dessus à l'équipe chargée d'estimer l'impact de la catastrophe sur l'emploi et sur les revenus des individus et des ménages. Cette dernière devra estimer, en fonction de la valeur des pertes du secteur du tourisme, les pertes d'emploi et de revenus potentiellement subies par la population active de ce secteur.

PROBLÉMATIQUES ET LIENS INTERSECTORIELS

Lors de l'évaluation, plusieurs points transversaux doivent être examinés de près, tels que l'impact différencié de la catastrophe sur le genre et l'impact éventuel sur l'environnement.

Pour le secteur du tourisme, il faut tenir compte du fait que la main-d'œuvre (qualifiée ou non) est composée d'hommes et de femmes, dont les nombres respectifs sont des données de référence essentielles, recueillies au début de l'évaluation, en même temps que les renseignements sur leurs salaires et revenus. Une fois chiffrées les pertes de production pour le secteur du tourisme, il faut estimer séparément le nombre d'emplois provisoirement ou définitivement perdus à cause de la catastrophe chez les hommes et chez les femmes, ainsi que l'ampleur de la baisse des revenus. Il faut également se procurer la liste, ventilée par sexe, des propriétaires d'hôtels et de restaurants.

La catastrophe a pu modifier les conditions environnementales, aggravant dès lors la situation pour le secteur du tourisme, car une grande partie des biens de ce secteur sont justement situés à proximité de sites naturels (plages, montagnes, etc.) qui ont pu être touchés également. Cette aggravation doit être quantifiée par l'équipe d'évaluation avec l'aide d'économistes de l'environnement, puis exprimée en valeurs monétaires en vue de sa prise en compte dans l'évaluation.

ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE ET DE LA RECONSTRUCTION POST-CATASTROPHE

L'équipe d'évaluation doit savoir que c'est seulement après avoir communiqué les résultats de l'estimation de la valeur des biens touristiques détruits (dommages) et des variations des flux de services dans ce secteur aux équipes d'analyse de l'impact macro-économique et de l'impact sur le développement humain, qu'elle pourra estimer les besoins financiers du secteur en vue de la reprise économique et de la reconstruction selon des normes de résistance aux catastrophes. En effet, c'est le seul moyen de garantir l'exactitude et la cohérence de l'évaluation tout entière, mais aussi d'éviter toute influence induite sur l'estimation des besoins financiers après la catastrophe.

Dans le secteur du tourisme, les besoins financiers en vue de la reprise économique correspondent aux fonds requis pour garantir le retour des services à la normale (en termes de quantité comme de qualité) ou à leur niveau avant la catastrophe. Cela peut englober les activités suivantes:

- Octroi de prêts à des conditions favorables pour financer le fonds de roulement des exploitants d'entreprises touristiques et des restaurateurs (par le biais du système bancaire privé ou de banques de développement) ou pour faciliter le ré-échelonnement des prêts rendus improductifs par la catastrophe, lorsque les entreprises ne sont pas suffisamment ou pas correctement assurées en cas de pertes d'exploitation
- Allègement fiscal temporaire des catégories susmentionnées, à titre complémentaire, pour alléger si nécessaire la charge financière engendrée par la catastrophe
- Financement public partiel des campagnes d'information ciblant les touristes étrangers pour les inciter à revenir dans les établissements de tourisme une fois que les effets de la catastrophe ont été surmontés

Comme dans le cas du secteur du commerce, les montants requis pour le fonds de roulement ou pour le ré-échelonnement des prêts dans les entreprises du secteur du tourisme peuvent être estimés sous forme d'un pourcentage des recettes perdues à cause de la catastrophe. L'expérience acquise en quarante ans d'évaluations des besoins post-catastrophe montre que les besoins en vue de la reprise économique oscillent généralement entre 20 et 35 % de la valeur des pertes de recettes du tourisme. La valeur exacte est établie par l'équipe d'évaluation à partir d'une analyse détaillée des données financières obtenues pendant l'évaluation, et à la suite de discussions informelles avec les représentants de différentes tailles et catégories d'établissements de tourisme sinistrés.

Le coût d'une campagne d'information pour attirer ou reconquérir les touristes étrangers après la catastrophe doit être estimé en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des catastrophes précédentes. L'équipe d'évaluation doit garder à l'esprit que le coût de ces campagnes est à imputer en devises, puisque les groupes qu'elles ciblent résident à l'étranger. Lorsque des forfaits spéciaux sont proposés aux touristes nationaux pour redynamiser le secteur (ce qui compenserait partiellement la perte de touristes étrangers), le coût doit bien entendu être estimé dans la monnaie locale.

Le cas échéant, la valeur des indemnités d'assurance qui compensent les pertes d'exploitation doit être déduite de la valeur estimative des besoins avant de fixer le plafond des besoins en vue de la reprise économique.

Les besoins en vue de la reconstruction selon des normes de résistance aux catastrophes sont normalement estimés à partir de la valeur des biens détruits ou endommagés, à laquelle on applique un pourcentage donné correspondant à l'introduction de mesures d'amélioration de la qualité, de modernisation technologique et d'adoption de normes de réduction des risques de catastrophe prévues par la stratégie visant à « reconstruire en mieux ». L'expérience acquise au cours des évaluations des besoins post-catastrophe montre que ce pourcentage est habituellement compris entre 15 et 20 %. Dans certains cas, cela peut inclure les coûts de réinstallation des locaux détruits dans des lieux plus sûrs; les coûts d'acquisition du terrain et de prestation des services de base s'ajoutent alors à la valeur des dommages.

Une fois calculée la valeur des besoins en vue de la reconstruction, la valeur des indemnités d'assurance éventuellement perçues par les entreprises du secteur du tourisme doit être prise en compte pour obtenir la valeur nette des besoins.

ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DU RELÈVEMENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN APRÈS UNE CATASTROPHE

L'équipe d'évaluation doit communiquer les valeurs estimatives des variations ou du recul de l'activité touristique à l'équipe chargée d'estimer l'impact de la catastrophe sur le développement humain, qui estimera les répercussions sur l'emploi et les revenus des individus ou des ménages. L'équipe d'évaluation du développement humain pourra ensuite déterminer si la population active du secteur du tourisme doit être inscrite dans un programme provisoire de travail rémunéré.